

Département des Bouches-du-Rhône

SIMIANE COLLONGUE, le 10.07.09

Arrondissement d'Aix-en-Provence

**MAIRIE
DE
SIMIANE COLLONGUE**

Code Postal : 13109
Téléphone : 04.42.94.91.91
Fax : 04.42.22.78.52

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 9 JUILLET 2009 A 18H30**

Tous présents sauf Madame VALERA, Monsieur KARAGULIAN et Monsieur LEBRUN.
Madame DEVULAINÉ arrive en cours de séance.

Procurations :

Madame FERRER donne procuration à Madame PIQUENOT
Madame MONTAGNIER donne procuration à Monsieur BOYER
Mademoiselle NEGRE donne procuration à Monsieur MAGNAN
Monsieur PERRIER donne procuration à Madame STISSI.

Monsieur BOYER propose Madame TARDY comme secrétaire de séance :

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstention	:	0

Procès Verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2009. Il n'y a pas de remarques.

Pour	:	23
Contre	:	0
Abstention	:	2

Madame DEVULLAINE arrive à 18h40.

Déclaration de Mr Gerrara, jointe en annexe telle que remise, qui stipule que dans le règlement intérieur du conseil municipal figure bien la possibilité aux conseillers municipaux de poser 3 questions au maximum qui ont trait aux affaires de la commune, et que son groupe, avec ses 6 questions, s'y était conformé.

Mr le Maire annonce que le règlement intérieur sera modifié pour porter les questions à 3 par groupe au maximum.

Mr Boyer à Mr Gerara : Lors du dernier conseil municipal, tu m'as dit que tu enregistrais, mais pas que tu mettais l'enregistrement sur internet.

Mr Gerara : J'ai le droit, il y a des jurisprudences.

Mr le Maire : Certes, mais il est préférable que ce soit dit à tout le monde.

Madame Tardy : Le droit est une chose, la correction envers les personnes du conseil municipal en les informant en est une autre.

ORDRE DU JOUR N°1 : CONVENTION D'ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS ENTRE LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DES BDR (CAUE) ET DE LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE

Pour	:	21
Contre	:	5 (Mmes Braconnot et Caccavelli, Mrs Broch, Gerara et Machera)
Abstention	:	0

Mr le Maire précise, en réponse à une question, que le recours déposé suit son cours, et qu'il n'est pas suspensif pour l'avancée du dossier pour la commune.
Déclaration de Mr Gerara, jointe en annexe telle que remise, qui explique le vote contre cette délibération puisqu'elle concerne le projet Bédouffe.

ORDRE DU JOUR N°2 : AUGMENTATION DE LA FIXATION DU DROIT DE STATIONNEMENT DES EMPLACEMENTS TAXIS

Mr le Maire : Il y a 2 taxis aujourd'hui sur la commune. Pas de demande sur la gare à ce jour.

Mme Braconnot : Il n'y a pas eu d'augmentation pendant longtemps et là il y a une augmentation tout à coup ?

Mr le Maire : A partir de maintenant, nous procéderons à des augmentations régulières. On reste très en dessous de beaucoup d'emplacements taxis. Cette augmentation sera applicable au 1/1/2010.

Pour	:	23
Contre	:	2 (Mme Braconnot, Mr Gerara)
Abstention	:	1 (Mr Machera)

**ORDRE DU JOUR N°3 : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRIMITIF 2009 -
ASSAINISSEMENT**

Pour	:	22
Contre	:	2 (Mme Braconnot, Mr Gerara)
Abstentions	:	2 (Mr Broch, Mme Caccavelli)

**ORDRE DU JOUR N°4 : MODIFICATION DU MODE D'ENCAISSEMENT DE LA
DELIBERATION DU 15 DECEMBRE 2006 RELATIVE A LA REGIE CANTINE**

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstention	:	0

**ORDRE DU JOUR N°5 : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DU GAZ**

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstention	:	0

**ORDRE DU JOUR N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CPA POUR
L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE SPCTACLES DU COMPLEXE SPORTIF ET
CULTUREL**

Mr Hardy : Il y a eu une délibération le 4/6/09 sur l'équipement de la salle culturelle. Ici, il s'agit de la demande de subvention à la CPA. Plus tard, nous demanderons une subvention à la Région. Je rappelle que cet investissement est déjà subventionné par le Conseil Général à 50%. Il représente 1,9% des 5,6ME du dossier présenté dans le cadre du schéma départemental. Cet équipement est prévu en 2011. Afin d'avoir le plus de subventions possible (sachant que le maximum est de 80%), on s'y prend le plus tôt possible.

Mme Braconnot : Nous sommes pour cet équipement. C'est une bonne chose. Nous regrettons cependant que ça n'ait pas été prévu au début, à la construction.

Mr Hardy : Il s'agit d'une salle polyvalente, et lors de la concertation pour la construction, les gradins n'étaient pas ressortis comme un besoin à l'époque.

Mr le Maire précise que les types de programmation et les besoins ont évolué au fil des ans, que nous ne sommes pas sur des salles spécialisées, et que néanmoins l'acoustique de la salle culturelle est très bonne.

Mr Aymard rappelle qu'à l'époque de la construction, il y a 15 ans, l'acoustique avait été étudiée par un bureau d'études.

Mme Caccavelli demande s'il est possible d'étudier un accès handicapés pour accéder à la scène. Mr le Maire répond par l'affirmative.

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°7 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLES DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°8 : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LE DEPARTEMENT, LA COMMUNE ET L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE – ADHESION A CE DISPOSITIF – 2009/2010

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°9 : CONVENTION TRIENNALE 2009-2011 : « CONSEIL EN ECONOMIE PARTAGE : ACTIVITE D'ECONOME DE FLUX » AVEC L'ASSOCIATION ECOPOL'ENERGIE

Mme Piquenot précise que suite à la 1^{ère} convention triennale avec Ecopôl'Energie, pour laquelle nous étions précurseurs, un diagnostic complet et plusieurs projets ont été lancés. Il va s'agir maintenant plutôt de conseil sur les dossiers en cours. On passe donc de 70j/an à 41j/an. Avec le financement de la CPA et de l'Ademe, on passe de 3€/habitant (17KE en 2009) à 1€/habitant (5KE/an sur 2010,2011 et 2012). Des exemples de projets réalisés avec l'économe de flux sont cités : l'éclairage public, et la consultation pour la nouvelle crèche.

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstention	:	0

ORDRE DU JOUR N°10 : CONVENTION ANNUELLE 2009 : « CONSEIL EN ECONOMIE PARTAGE : ACTIVITE D'ECONOME DE FLUX » AVEC L'ASSOCIATION ECOPOL'ENERGIE

Pour	:	26
Contre	:	0
Abstention	:	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La Secrétaire de Séance,

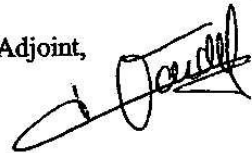
Madame Marie-Claire TARDY



Le Maire-Adjoint,



Monsieur Alain HARDY



Déclaration liminaire

Monsieur le Maire, Madame Messieurs les Conseillers Municipaux

Lors du dernier conseil municipal, vous nous avez fait remarquer que vous nous accordiez une faveur en acceptant de répondre aux 3 questions de Magali et aux 3 miennes, arguant le fait que nous n'aurions droit qu'à 3 questions par groupe. Nous avons donc cherché le bien fondé de votre remarque, et avons seulement constatés que nous étions dans notre bon droit.

En effet le jeudi 18 septembre 2008, nous avons adopté A L'UNANIMITE la délibération sur règlement intérieur qui stipule dans son article 18 que « *les conseillers municipaux peuvent après examen des délibérations portées à l'ordre du jour, exposer à chaque séance du Conseil, des questions orales au nombre de 3 maximum, qui ont trait aux affaires de la commune (article L21,21-19 du CGCT).* »

Point 1

Concernant cette délibération, nous pourrions n'être que POUR si cela n'avait pas concerné le projet BEDOUFFE dans son intégralité.

Pour nous ce projet est mauvais car

- dès le départ ce dossier a été traité SANS TENIR COMPTE de l'avis de la population et de sa représentation.
- Vous engagez la procédure de modification du POS en PLU et déjà nous constatons que comme nous le craignons, c'est le PLU qui devra s'adapter à Bédouffe.
- Lors de la réunion avec les associations, la DDE, les mairies de Bouc, Septèmes, le CAUE, nous avons appris ce que nous nous doutions déjà : Il ne vous a JAMAIS été interdit de présenter un projet sur les terrains faiblement inondable. DONC D'AUTRES SOLUTIONS EXISTAIENT, vous les avez écartées.
- Nous continuons à dire que Bédouffe doit être stoppé et entrer la réflexion sur le devenir de ce secteur DANS LE CADRE DU PLU et de l'agenda 21.

C'est donc sans surprise que nous voterons CONTRE cette délibération.